



COMMUNE DE FERREYRES

Tél. 021 866 12 02

mail : administration@ferreyres.ch

Elections municipales – législature 2021-2026

Les élections municipales auront lieu le 7 mars 2021.

Toute personne qui n'aurait pas reçu son matériel de vote entre le 8 et le 12 février peut s'adresser au greffe municipal durant les heures d'ouverture.

Nous vous rappelons que les personnes de nationalité suisse ont le droit de vote et d'éligibilité dès leur majorité. Les personnes de nationalité étrangère ont le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal, pour autant qu'elles répondent aux 3 conditions suivantes :

- bénéficier d'un permis de séjour en Suisse depuis dix ans
- résider dans le canton de Vaud depuis trois ans
- avoir 18 ans révolus.

Pour toute autre information, nous vous remercions de vous référer à l'arrêté de convocation affiché au pilier public ou de prendre contact auprès du greffe municipal.

Un plan de protection sanitaire sera mis en place le jour du scrutin, nous vous remercions de respecter ces mesures et de privilégier le vote par correspondance pour le 1^{er} tour des élections (le programme de la journée vous parviendra avec le matériel de vote). **Nous rappelons que tout rassemblement de plus de 5 personnes est interdit, nous vous remercions de maintenir la distance sanitaire requise.**

Les résultats seront affichés aux piliers publics habituels et communiqués sur notre site internet au fur et à mesure de chaque étape des élections.

Installation des autorités pour la législature 2021-2026

Madame la Préfète va procéder à l'installation des autorités pour la législature 2021-2026, le mardi 30 mars 2021 à 20h15 à la grande salle de Moiry.

A cette occasion, toutes les personnes intéressées sont invitées à participer à la séance. Les membres du bureau du Conseil général (président-e, vice-Président-e, **secrétaire**, scrutateurs-trices), les délégués aux associations intercommunales et les commissions seront élus.

Toute personne qui a un droit de vote sur le plan communal peut demander à être membre du Conseil général, elle sera assermentée le jour-même (**voir programme annexé**). Les Conseillers généraux élus lors de cette séance d'installation des autorités débiteront leur mandat le **1er juillet 2021 pour la législature 2021-2026.**

Nous vous remercions de respecter le plan et les mesures de protection qui seront mis en place et de vous munir d'un masque.

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du 22 au 29 mars 2021

Pour toute urgence, nous vous invitons à contacter le municipal du dicastère concerné et pour toute demande de carte d'identité, vous pouvez vous adresser au centre de biométrie à Lausanne (tél. 0800 011 291 - info.passeport@vd.ch - www.biometrie.vd.ch).